



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

droits de l'homme

Question écrite n° 50301

Texte de la question

M. Philippe Vuilque appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'application de la peine de mort dans le monde. Alors que le 2e congrès mondial contre la peine de mort vient de s'achever à Montréal, seuls 80 États ont à ce jour aboli la peine de mort. Selon Amnesty International, en 2003, 1 146 personnes ont été exécutées dans 28 États et presque 3 000 condamnations ont été prononcées dans 63 États. Il lui demande quelles initiatives sont prises par la France pour sensibiliser les autres États au caractère absurde et barbare de la peine de mort.

Texte de la réponse

La France s'est engagée pour l'abolition de la peine de mort il y a plus de vingt ans. Ce combat constitue l'une de nos priorités en matière de droits de l'homme au niveau international. La France manifeste régulièrement son engagement en faveur de l'abolition universelle de la peine de mort. Elle apporte notamment son soutien à des associations qui militent pour son abolition : le 3e congrès mondial contre la peine de mort se tiendra du 1er au 3 février 2007 à Paris, avec l'appui du ministère des affaires étrangères. La France veille également, au titre des lignes directrices adoptées en 1998 par l'Union européenne sur ce sujet, à ce que la peine de mort soit évoquée dans le cadre du dialogue politique mené avec les pays qui l'appliquent encore ou qui, sans l'appliquer, la maintiennent en vigueur. La France et ses partenaires européens organisent des campagnes visant à encourager des États à abolir la peine de mort et entreprennent régulièrement des démarches en faveur de cas individuels de condamnés à mort. Dans cet esprit, l'engagement politique de l'Union européenne est étayé par un financement dans le cadre de l'Initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme. Enfin, la France et l'Union européenne renouvellent chaque année au sein des Nations unies leur appel à l'abolition de la peine de mort par tous les États. A travers l'initiative d'une résolution sur la peine de mort à la Commission des droits de l'homme, nous avons engagé depuis 1997 les États qui appliquent encore la peine de mort à respecter un moratoire sur les exécutions, dans la perspective de son abolition complète. Nous insistons notamment pour que cette peine ne soit infligée ni aux mineurs ni aux malades mentaux. Le ministre note avec satisfaction que la résolution reçoit chaque année un soutien plus large et qu'aujourd'hui, 125 États dans le monde ont aboli, en droit ou en pratique, la peine de mort. C'est dans le cadre de cette politique de coopération et de sensibilisation que l'Union Européenne a soutenu deux ONG (américaine et japonaise) pour l'organisation de la Conférence internationale sur les droits de l'homme et la peine de mort à Tokyo les 6 et 7 décembre 2005.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vuilque](#)

Circonscription : Ardennes (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50301

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 novembre 2004, page 8764

Réponse publiée le : 18 juillet 2006, page 7485